

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, fournit des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine. Fondée en 1847, la Canada-Vie est la première compagnie d'assurance-vie canadienne.

¹Pour être admissible à la prestation relative au remboursement de la prime (50 %), l'assuré ne doit pas être invalide et la somme de toutes les prestations versées et de toute prime admissible ayant fait l'objet d'une exonération ou ayant été remboursée ne doit pas être supérieure à 20 pour cent du montant total de la prime admissible ayant été versée ou ayant fait l'objet d'une exonération au cours de la période de remboursement.

²Calculée selon Agora Canada-Vie^{MC} de la version 14,0 du logiciel d'illustration Zoom. Hypothèses : Homme, 35 ans, non-fumeur, risque ordinaire, classe professionnelle 4A, prestation mensuelle de 4 000 \$, période d'attente de 90 jours, période d'indemnisation jusqu'à 65 ans. Le montant de la prestation relative au remboursement de prime (50 %) sera réduit si un règlement a été versé ou si la police a été modifiée à la suite d'une demande du propriétaire. Cette demande peut viser, par exemple, à réduire la prestation mensuelle, à rallonger la période d'attente, à raccourcir la période d'indemnisation, à réduire la prestation versée aux termes d'un avenant ou à résilier un avenant.

³Le taux de rendement équivalent sera de 10,2 pour cent si les primes de la police sont payées mensuellement. Le taux est plus bas que lorsque les primes de la police sont payées annuellement parce qu'il n'est pas tenu compte dans la prestation relative au remboursement de la prime des frais additionnels liés au paiement de la prime selon toute autre périodicité qu'annuelle.

⁴L'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec n'ont pas encore rendu de décision officielle à l'égard du traitement fiscal des prestations de remboursement de la prime prévues par une police d'assurance invalidité. Par conséquent, le traitement fiscal de toute prestation de remboursement de la prime facultative demeure sujet à interprétation.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.



Avenant

Remboursement de la prime

(50 %)

Ensemble, on va plus loin^{MC}

Canada-Vie et le symbole social, le slogan « Ensemble, on va plus loin » et Agora sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

ASSURANCE INVALIDITÉ

Assurance invalidité

Protégez votre capacité de gagner un revenu

Il est important de bénéficier d'une protection d'assurance invalidité adéquate dans l'éventualité où vous deviendriez invalide et devriez compter sur un revenu régulier.

Vous avez la bonne fortune de demeurer en bonne santé? Récupérez une partie de votre prime!

Si vous avez la bonne fortune de ne pas être frappé d'une invalidité, il vous est possible de recevoir une partie de la prime que vous avez versée grâce à l'avenant Remboursement de la prime (50 %) de la Canada-Vie.

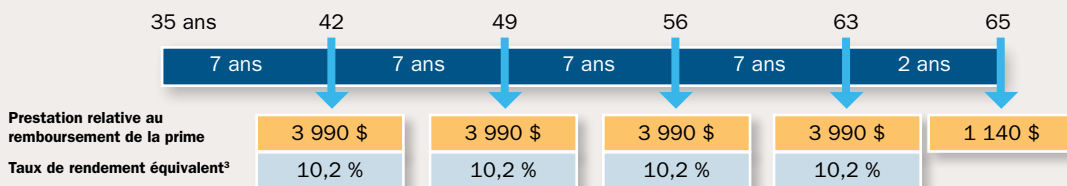
Avenant Remboursement de la prime (50 %)

L'avenant Remboursement de la prime (50 %) de la Canada-Vie prévoit un remboursement jusqu'à 50 pour cent de la prime annuelle admissible ayant été versée ou ayant fait l'objet d'une exonération aux termes de votre police, à certaines dates, si vous n'êtes pas invalide et si le montant total des demandes de règlement que vous avez présentées est minime¹. Une prestation relative au remboursement de la prime peut être versée tous les sept ans après l'établissement de la police et une dernière fois à l'âge de 65 ans. Votre protection demeure en vigueur et vous recevez le remboursement d'une partie de votre prime annuelle admissible.



Le remboursement de la prime en action

Âgé de 35 ans, Benoît est propriétaire d'une police Protection Niveau de vie de la Canada-Vie^{MC} assortie de l'avenant Remboursement de la prime (50 %). Sa prime annuelle² s'établit à 1 140 \$, dont 380 \$ vont au paiement de l'avenant. Voici le tableau des remboursements de prime s'il demeure en bonne santé et qu'il ne présente pas de demande de règlement comparativement au taux d'intérêt qu'il devra gagner afin d'obtenir un rendement équivalent s'il investissait 380 \$ annuellement au lieu de souscrire l'avenant.



À l'âge de 65 ans, Benoît aura reçu une prestation relative au remboursement de la prime (50 %) cumulative totale⁴ de 17 100 \$.

Au moment où votre prestation relative au remboursement de la prime (50 %) est payable, vous pouvez choisir de la recevoir en espèces ou de l'affecter au paiement anticipé des primes futures en la versant dans le compte de dépôt de primes de la Canada-Vie.

Une police d'assurance invalidité de la Canada-Vie peut contribuer à vous mettre à l'abri des pertes financières si jamais un changement de votre état de santé vous empêchait de travailler. Comme on le sait, ce n'est pas tout le monde qui souffrira un jour d'une invalidité de longue durée. L'avenant Remboursement de la prime (50 %) peut contribuer à réduire le coût global de votre protection si vous demeurez en bonne santé.

Il ne s'agit pas ici d'une illustration complète. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada-Vie et ses produits, visitez www.canadavie.com. Pour savoir comment l'assurance invalidité peut répondre à vos besoins, demandez à votre conseiller de vous fournir une illustration.